



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétitions

Question écrite n° 31241

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello alerte M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la qualité de l'arbitrage français, notamment dans les matchs de football. Samedi 13 septembre dernier, lors du match opposant l'OGC Nice à l'Olympique lyonnais, un véritable cafouillage arbitral s'est produit, comme l'a d'ailleurs reconnu l'arbitre de la rencontre. Ces erreurs grossières ont causé une défaite injuste de l'OGC Nice, qui menait par 2 à 0. Cet incident est dommageable non seulement au club de football de Nice mais plus largement au sport et aux valeurs qu'il porte. De nombreuses améliorations de l'arbitrage ont été proposées. Bernard Depierre, député UMP de la Côte d'Or et président du groupe d'études sur le sport, dans sa question au Gouvernement du 31 janvier dernier, a d'ailleurs émis l'idée d'un « Grenelle de l'arbitrage ». Les problèmes d'arbitrage étant récurrents, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que de telles injustices ne soient plus données en spectacle dans le sport. En outre, pour accroître la qualité d'arbitrage, elle souhaite connaître ce qu'il entend faire pour améliorer la formation des arbitres français et quand les arbitres pourront bénéficier de l'assistance vidéo dans tous les sports.

Texte de la réponse

L'arbitrage est une question qui a été au coeur des réflexions du secrétaire d'État chargé des sports pendant les années qu'il a passées en tant que joueur et entraîneur de haut niveau. Il a organisé le 29 mai 2008 au Comité national olympique et sportif français les états généraux de l'arbitrage dans les sports collectifs, axés autour de trois thématiques relatives à l'arbitre et son environnement, au recrutement et à la formation et à l'arbitrage dans le contexte du sport professionnel. Dans son discours de clôture, le secrétaire d'État a recommandé aux fédérations de mettre en place des actions en faveur de l'arbitrage. Il a notamment souhaité sensibiliser les participants aux états généraux sur le problème de la violence à l'encontre des arbitres. Il a constaté que l'arbitre est trop souvent la victime de violences verbales et physiques quand il exerce sa fonction tant au niveau professionnel qu'au niveau amateur. Il a affirmé que l'État devait être intransigeant à l'égard de toute violence à l'encontre des arbitres et rappelé les propositions qu'il a faites relatives à l'alourdissement des sanctions d'interdiction de stade. Il a préconisé que les commissions disciplinaires prononcent des sanctions plus fermes à l'encontre des auteurs de débordements physiques ou verbaux contre des arbitres. Le secrétaire d'État a rappelé que l'arbitre apparaît le plus souvent comme un homme seul devant prendre, rapidement, sous la pression des joueurs, des entraîneurs, du public, de la télévision qui analyse ses erreurs à la loupe, des décisions parfois lourdes de conséquences, notamment dans le sport professionnel. L'ensemble de ces éléments met les arbitres sous pression et au centre de nombreuses critiques et polémiques alors que les statistiques démontrent qu'il n'y a pas plus d'erreurs d'arbitrage en France qu'à l'étranger. Sur ce sujet spécifique, il a été convenu que les fédérations s'attacheraient à donner aux arbitres les moyens d'améliorer leur formation et d'établir une meilleure communication avec leur environnement : joueurs, entraîneurs, présidents de clubs, journalistes. Concernant l'arbitrage vidéo, la décision d'une mise en place d'un tel dispositif appartient aux instances internationales de la discipline en charge de ce secteur. En l'occurrence, s'agissant de la fédération internationale de football (FIFA), l'International Board, organe compétent au sein de la FIFA pour décider des

lois du jeu, se refuse, jusqu'à présent, à donner son autorisation pour l'utilisation de l'arbitrage vidéo dans les compétitions du football. Cependant une évolution positive peut être constatée avec l'expérimentation récemment autorisée de l'arbitrage à cinq. Le secrétaire d'État a enfin souhaité la mise en place d'un comité de suivi réunissant les présidents et directions techniques de l'arbitrage des cinq fédérations des sports collectifs où existent des professionnels (basket-ball, hand-ball, football, rugby et volley-ball). Ce comité s'est réuni le 22 octobre 2008 afin de faire le point sur les actions mises en oeuvre par les fédérations, notamment la création d'un observatoire interdisciplinaire des incivilités et des violences, le développement d'une politique d'initiation à l'arbitrage dès le plus jeune âge pour les pratiquants, l'installation de passerelles entre l'activité de joueur ou entraîneur et celle d'arbitre et la mise en place d'une plate-forme interdisciplinaire de formation des arbitres.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31241

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8134

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2648